

Les assurances à quoi ça sert?

Pourquoi Limoges habitat vous demande chaque année votre attestation d'assurance habitation ?



L'assurance habitation une obligation

Chaque année, nous vous demandons de nous fournir une attestation d'assurance. Voici les réponses aux 4 questions les plus couramment posées.

Pourquoi fournir obligatoirement une attestation d'assurance habitation ?

Tout locataire est tenu de souscrire à une assurance habitation au moins responsabilité civile (RC) au regard de l'article 7 g) de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989.

Vous devez fournir, à chaque date anniversaire de votre contrat d'assurance, une attestation prouvant que vous êtes toujours assuré.

Cette attestation doit spécifier certains éléments tels que la durée de couverture, l'adresse du logement protégé, l'identité de la personne assurée ainsi que les garanties souscrites.

Comment obtenir cette attestation d'assurance habitation ?

Auprès de votre compagnie d'assurance. Généralement, vous recevez l'attestation de l'assurance habitation à la souscription de votre contrat d'assurance et

chaque année lors de sa reconduction . En cas de besoin, il est toujours possible de demander cette attestation à votre assureur.

Quelles conséquences si vous ne vous assurez pas ?

Sans assurance et en cas de cambriolage, dégâts des eaux,...vous ne serez pas indemnisés.

Ajoutons que l'assurance habitation protège aussi les particuliers au quotidien grâce à la garantie Responsabilité Civile. Sans cette dernière, vous êtes redevable légalement et financièrement de tous les dommages que vous pourriez causer à autrui dans la vie de tous les jours : si vous faites tomber accidentellement quelqu'un, que vous brisez un objet, etc. Et puis, sans attestation, le bailleur est en droit de résilier le bail ou de refuser le logement.

Qui prévenir en cas de sinistres ?

Prévenir votre assureur et Limoges habitat dans un délai de 5 jours.

Petite précision le bonus/malus n'existe pas pour votre assurance habitation.

Où faut-il déposer son attestation d'assurance?



Envoi par courrier à Limoges habitat
224 rue François Perrin
87000 LIMOGES
contact@limogeshabitat.fr

N'attendez plus à l'accueil, déposez directement votre attestation dans l'une des boîtes aux lettres de nos agences

- Agence Bastide, 48 rue C Pissarro
- Agence Centre, 224 rue François Perrin
- Agence Nord, 38 rue Rhin et Danube
- Agence Ouest, 7 rue Marcel Masdoumier
- Agence Sud, 32 34 rue D Lafarge

